

Africanisation de la hiérarchie au sein de l'Église catholique romaine : genèse, défis et difficultés

L'africanisation de la hiérarchie catholique est généralement abordée dans son rapport avec l'inculturation du christianisme. Elle pose la problématique de l'accueil de l'évangile et celle de l'expansion de l'Église en Afrique noire, en s'appuyant sur l'argument qui fait valoir que le succès de l'inculturation dépend de ceux qui ont la responsabilité de diriger les Églises locales. Un tel horizon de pensée est complexe, car si l'africanisation de la hiérarchie catholique en Afrique est, pour certains, ce paradigme qui aide à apprécier le degré d'enracinement de l'Église en terres d'Afrique et à évaluer son impact sur la trajectoire qui conduit à l'inculturation tant revendiquée ; elle n'exprime, pour d'autres, que le simple visage d'universalité de l'Église.

Notre analyse de la question s'inscrit dans une perspective qui se situe au cœur de la politique de nomination des évêques africains, plus à même d'assurer l'évangélisation des peuples du continent dans la cohérence avec l'environnement socioculturel, et participant, par le fait même, à la fondation des Églises locales solides et durables. Ce faisant, il nous semble important, voire capital, de revisiter le contexte historico-ecclésial qui a favorisé l'émancipation de ce que le jésuite camerounais, M. Hebga, avait naguère appelé «Églises sous-tutelle¹», les changements intervenus au sein de celles-ci et les progrès subséquents sur le terrain de l'évangélisation.

Il convient alors de souligner que le concept «africanisation», reste un énoncé théorique, flou et diffus, qui ne prend une dimension opératoire que lorsqu'on fait intervenir les acteurs qui lui donnent sens. Pour le cas précis, nous pensons aux évêques africains, dont la nomination au cours de l'histoire a été difficile à cause des pesanteurs socioculturelles et des lenteurs institutionnelles qui ont marqué et dominé la prise des décisions des papes. Il nous semble pertinent et utile de préciser que l'espace qui nous intéresse ici est celui de l'Afrique subsaharienne, pour tout dire, l'Afrique noire, et que notre effort d'analyse va s'étendre de la période des Temps Modernes à celle des indépendances célébrées en cascades au cours des années 1960, qui, sur le plan ecclésial, correspondent à la célébration du concile Vatican II.

1. Genèse de la hiérarchie catholique africaine

Au regard de ce qui précède, qu'on nous épargne le procès de n'avoir pas intégré l'Afrique septentrionale dans cette étude, car si d'une manière générale, le contexte de l'antiquité qui peut être considéré comme celui de l'âge d'or africain avec des noms comme Cyprien de Carthage, Augustin d'Hippone, Athanase ou Cyrille d'Alexandrie, nous avons là affaire à des Églises, certes vivantes, mais dont l'évolution a été brisée et interrompue par les aléas d'une histoire qui a manqué de générosité à leur égard, et qui n'aura pas eu de lien direct avec l'Afrique noire subsaharienne. Ce faisant, si le christianisme en Afrique septentrionale et en Éthiopie s'inscrit dans la mouvance apostolique ou se rapporte à celle-ci ; en Afrique noire, dans les Temps Modernes, l'Église à partir de

¹Hebga (M.), *Émancipation des Églises sous-tutelle. Essai sur l'ère poste missionnaire*, Paris, Présence Africaine, 1976. Cette réflexion d'une si haute facture est toujours d'actualité.

Rome inaugure la grande épopée missionnaire dans un contexte qui a créé une grande confusion à cause du statut de cette mission et des principes qui la régissaient : le *Padroado*, en français, «patronage royal». Dans son esprit, le *Padroado* se présente comme un héritage des croisades médiévales, dont l'objectif est de lutter contre les ennemis du christianisme, en l'occurrence, les musulmans, aux fins d'assurer l'expansion chrétienne dans le monde². Lorsqu'au XV^e siècle, l'Ordre des Templiers est supprimé, du fait de l'échec des croisades, ses biens sont transférés à la *Militia Christi*, un Ordre portugais engagé dans la lutte contre les Maures (musulmans ayant conquis des territoires en Europe occidentale), dont Henri le Navigateur est membre éminent. Les expéditions de Henri le Navigateur, qui aboutissent à la prise de Ceuta, en 1415, font jouer un rôle majeur à l'Ordre *Militia Christi* dans la création du diocèse portant le nom de la localité ainsi conquise. Henri le Navigateur étend ses conquêtes le long de la côte atlantique de l'Afrique : l'île de Madère en 1420, celle des Açores en 1431. Les Portugais arrivent dans le royaume du Kongo vers la fin du XV^e siècle. Toutes ces conquêtes sont justifiées par les souverains du Portugal comme relevant de la volonté de soumettre les infidèles au christianisme³. Et par infidèles, on entend les Noirs et les Sarrasins (Arabes musulmans). Sous ce prétexte et par souci de guérir la conscience chrétienne européenne, déchirée par le grand schisme d'Occident (1378- 1417), le Pape Nicolas V publie en 1452 la Bulle *Dum Diversas* qui reconnaît au roi du Portugal, Alphonse V, le droit de lutter contre les ennemis du christianisme, de les convertir, de s'approprier leurs terres, et même de confisquer leurs biens en cas de résistance. Les ennemis du christianisme sont ici identifiés tantôt par le mot *paiens*, tantôt par le mot *infidèles*. Le 8 juin 1455, le Pape Nicolas V publie la Bulle *Romanus pontifex*, qui confirme et légitime le droit de conquête des territoires des infidèles et l'obligation de les convertir au christianisme. Ces droits concédés aux souverains portugais pour l'Afrique, et espagnols pour l'Amérique, sont connus dans l'histoire de l'évangélisation sous le nom de *Padroado*.

Cette forme de croisade pour la propagation de la foi en Afrique conférait au roi du Portugal des pouvoirs à la fois politiques et ecclésiastiques. Le roi du Portugal a la responsabilité d'entreprendre l'évangélisation des territoires conquis par les missionnaires de son choix, qui bénéficient alors des conditions de travail garanties par ses soins : transport, indemnités diverses, logement, etc... Le pape lui accorde la faculté de présenter des candidats dignes de recevoir la charge épiscopale. Le roi du Portugal a aussi le droit de nommer les différents responsables engagés sur le terrain missionnaire et de lever la dîme. L'inconvénient majeur du *Padroado* est que le roi n'accepte d'envoyer en mission que les missionnaires de son propre pays. Cette pratique va d'ailleurs survivre au *Padroado*. Plus grave, le pape à Rome n'a pratiquement aucun moyen de contrôle du travail missionnaire et ne se contente en principe que des rapports que le roi arrive à lui faire parvenir. Seulement, le roi du Portugal n'a pas que des visées missionnaires. L'idée de s'approprier ou de

²Mdidech (J.), « Occident chrétien et Traite négrière, une liaison mortifère » in *Dinwadunia Histoire, culture et spiritualité*, octobre 2017, n° 23, P. 41.

³ Dans ce sens lire, «La Traite négrière en République Démocratique du Congo et l'implication des Missions chrétiennes» in *Histoire du Christianisme en Afrique, Évangélisation et Rencontre des cultures. Mélanges offerts au Prof. Abbé P. Mukuna Mutanda*, sous la direction de F. J. Mapwar, A. Kabasele et M.W Libambu, Université catholique du Congo, 2010, pp. 111 – 145.

confisquer les biens des infidèles incite à la pratique du pillage économique d'une colonie portugaise d'Afrique comme celle du Kongo. C'est le royaume du Kongo, dont l'évangélisation remonte au 3 mai 1491 par le baptême du Mani Kongo, NtinuNzingaNkuwu, qui va particulièrement servir de terrain d'expérimentation au patronage royal en Afrique.

Le Padroado avait ici consacré l'idée de la supériorité de l'Occident chrétien face à l'Afrique noire païenne (terre des infidèles), et par ricochet, l'idée de la supériorité de l'homme blanc par rapport à l'homme noir. Voilà pourquoi la conversion du roi du Kongo, le 3 mai 1491, se fait sur fond d'occidentalisation de la mentalité africaine. Le roi NtinuNzingaNkuwu prend comme prénom chrétien le nom du roi du Portugal, João II ; son épouse adopte le prénom de la reine du Portugal : Eleonora. On peut, en tout cas, constater que le Padroado portait en lui-même les germes de l'échec de cette évangélisation portugalo-centrique.

1.1/ Dom Henrique, le premier évêque d'Afrique noire

C'est dans le contexte de l'évangélisation du Kongo, au cours des Temps Modernes, qu'est nommé le premier évêque d'Afrique noire : Dom Henrique Mvemba. Ce prélat est le fils du roi du Kongo, Afonso I^{er}, qui avait à cœur de voir son pays devenir un royaume authentiquement chrétien. Afonso I^{er} est le deuxième roi chrétien du Kongo. Il succède à son père en 1506. À la différence de son père, il parle portugais ; il sait lire et écrire la langue des colonisateurs. Il fut baptisé le même jour que son père. Afonso I^{er} était un chrétien pratiquant et convaincu, mais contrarié par les scandales provoqués et entretenus par les colons et les missionnaires portugais dans son royaume, et qui mettaient à nu leur esprit de cupidité. La Traite négrière porte à son paroxysme la cupidité des colons portugais. Cette réalité ne va cependant pas dissuader le roi Afonso I^{er} de persévérer dans ses efforts de donner à son royaume une identité chrétienne. Il pensait d'ailleurs qu'il était urgent de former des prêtres autochtones. Le plus bel exemple, qui illustre cette volonté, est l'orientation de son propre fils, Mvemba (Dom Henrique), vers la formation de prêtre⁴.

Dom Henrique est né en 1495 à MbanzaNsudi, dans la partie congolaise du royaume. En 1506, il est envoyé à Lisbonne, avec d'autres jeunes de son âge, étudier dans des maisons religieuses. Le roi du Portugal de l'époque, Manuel I^{er}, remarque l'intelligence de ce prince Kongolais et le recommande à l'épiscopat. En 1512, Dom Henrique est envoyé à Rome pour poursuivre sa formation et se préparer au sacerdoce. Et c'est à Rome où, à l'issue du Consistoire du 5 mai 1518, le Pape Léon X le nomme évêque d'*Utica* (Tunisie) in *Partibus infidelium*. En 1518, Dom Henrique n'est âgé que de 23 ans et n'est même pas encore ordonné prêtre. Pour être nommé évêque à l'époque, il fallait avoir au moins 30 ans. En 1521, Dom Henrique est finalement ordonné évêque à Rome, après son ordination presbytérale en 1520. Il aura bénéficié d'une dispense de 4 ans, puisqu'il est ordonné évêque à 26 ans.

⁴ J. Baur écrit là-dessus de très belles pages dans son livre, *2000 ans de christianisme en Afrique. Une histoire de l'Église Africaine*, Kinshasa, Ed. Paulines, 2001, pp. 56-57.

Le premier évêque noir de l'histoire de l'Église est ordonné en 1521, à Rome, il y a aujourd'hui 496 ans, soit 4 ans avant que Luther n'ait entrepris la Réforme qui a donné naissance aux Églises protestantes. Cet événement est exilé, malheureusement, dans l'oubli, et semble sorti de la mémoire ecclésiale africaine. Il est important de dire un mot sur les conditions du ministère épiscopal de ce "père" de l'épiscopat africain.

Dom Henrique, ne pouvant pas prendre possession du territoire d'Utica, en pays musulman, est évêque auxiliaire du diocèse de Funchal érigé dans l'île de Madère, en 1514. Le royaume du Kongo en fait partie⁵. De son ministère, on ne sait pas encore grand-chose, sauf qu'il a duré une dizaine d'années (1521-1531), marquées par le désir d'assurer une bonne couverture missionnaire afin d'étendre l'évangélisation au-delà de Mbanza Kongo, la capitale du Royaume. Mais l'insuffisance du personnel missionnaire, dans l'immédiat, ne permettra pas de réaliser ce vœu. On sait aussi que la santé de Dom Henrique n'était pas bonne. Il meurt à l'âge de 36 ans.

Quant aux conditions de travail du premier évêque du Kongo, et à l'environnement psychologique dans lequel son bref ministère s'est déroulé, les témoignages s'accordent à dire que son épiscopat fut un véritable chemin de croix. L'autorité épiscopale de Dom Henrique n'est pas respectée par les missionnaires portugais qui, souvent, ne ratent aucune occasion pour tourner le prélat africain en dérision. A cause de la Traite négrière qui rend l'atmosphère sociale insoutenable, son père, Afonso I^{er}, écrit au roi du Portugal, Manuel I^{er}, le 6 juillet 1526, pour lui demander de mettre fin au commerce des esclaves. Ce commerce, en effet, cause tant de tort au royaume du Kongo⁶. Mais c'est sans compter que l'économie du Portugal gagne en prospérité grâce à la vente des esclaves. À l'intérieur du royaume du Kongo, beaucoup de prêtres missionnaires tirent eux-aussi profit du commerce des esclaves. Par conséquent, le roi chrétien du Portugal n'accèdera pas à la demande de son homologue du Kongo et maintiendra le caractère «légal» de la Traite négrière. La préoccupation, dans l'immédiat, est de baptiser les esclaves païens, afin de sauver leurs âmes. Ce qui d'ailleurs ne change rien à leur statut social. Il y a un tel cynisme chez ces chrétiens du Portugal que les bateaux, qui assurent la déportation des Nègres vers le nouveau Monde, ont des noms de baptême chrétiens : «*l'Abraham, Le David, Le Salomon*»⁷, etc... On a le sentiment que les négriers portugais font recours au christianisme pour justifier le commerce des esclaves, le commerce le plus odieux dans l'histoire de l'humanité. Ce contexte colonial, marqué par une forte domination du roi du Portugal, dont le pouvoir de décision concerne aussi bien l'activité missionnaire que la vie politique et économique au Kongo, n'a pas pu garantir un cadre de travail propice au ministère épiscopal de Dom Henrique. Par ailleurs, Dom Henrique, de 1521 à 1531, est placé sous la haute protection de son père, soucieux de lui éviter le drame de l'empoisonnement. Car si les missionnaires portugais n'ont pas assez d'égards pour sa personnalité ecclésiastique, les tenants inconditionnels de la tradition africaine, quant à eux, n'ont de cesse que de voir le christianisme disparaître dans le royaume du Kongo, et les missionnaires rentrer

⁵Messina (J.P.) «Christianity in central Africa» in *Anthology of African Christianity*, Oxford, Oxford Centre for Mission Studies, 2016, p. 239.

⁶Mapwar (F.J.), op. cit., p. 121. Une traduction française de cette lettre est publiée par Schaaf (Y.), *L'histoire et le rôle de la bible en Afrique noire*, CETA/Haho /CLE, Nairobi / Lomé / Yaoundé, 1994, p. 36.

⁷Mapwar. op. cit., p. 120.

chez eux. Il reste malgré cela que la nomination du premier évêque d'Afrique noire, ainsi que son bref ministère, sont l'expression de la reconnaissance des efforts du roi Afonso I^{er}, visant à répandre le christianisme dans son royaume. Cette nomination se veut aussi un signe d'espérance qui, en dépit de l'échec de l'évangélisation du Kongo sous le régime du Padroado, donne à croire à l'universalité de l'Église. Malheureusement, l'audace de la décision prise au cours des Temps Modernes s'évanouit avec la philosophie des Lumières pour ne réapparaître qu'au XX^e siècle.

2- Le XX^e siècle et la deuxième génération d'évêques africains

Le Padroado, pensé comme cadre d'évangélisation, la couronne du Portugal en a fait un outil de paupérisation et désacralisation de la personne humaine, à cause du phénomène de l'esclavage. Ces colons portugais s'en sont servi comme un masque pour se livrer au pillage des richesses naturelles du Kongo. Conçu pour promouvoir et encadrer l'évangélisation, le patronage royal a plutôt généré la violence et déstabilisé le royaume Kongo. Et sans doute, parce que Rome n'avait pas vite pris la bonne mesure de la situation, les papes ont été abusés dans la confiance faite à ces souverains chrétiens d'Occident pour évangéliser le Kongo. C'est avec le Pape Grégoire XV qu'intervient la rupture. En effet, le 6 janvier 1622, le pape Grégoire XV crée la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la foi (de Propagandafide), manifestant ainsi la volonté de Rome de reprendre en main l'évangélisation des peuples païens dans le monde. Et d'une certaine manière, dans un pays comme le Kongo, le Padroado était révoqué. Aussi dans la poussée missionnaire en Afrique qu'on observe à partir du XVIII^e siècle, c'est le Préfet de la Sacrée Congrégation pour la Propagation de la foi qui, au nom du pape, organise l'activité missionnaire dans le monde. Cependant, du XVIII^e à la première moitié du XX^e siècle, Rome n'a nommé aucun prêtre africain évêque. Il y a pourtant un enseignement missionnaire des papes dénué de toute ambiguïté, soulignant que la mission n'est pas une conquête mais un mouvement de conversion des païens qui appelle la contribution propre, urgente et incontournable du clergé autochtone. Les grandes encycliques missionnaires insistent particulièrement sur la formation du clergé autochtone. Il en est ainsi de l'encyclique «*Maximum Illud*» du Pape Benoît XV, publiée le 30 novembre 1919, qui préconise, entre autres, la formation du clergé autochtone, en vue de préparer la relève missionnaire⁸. Ce qui est alors demandé aux missionnaires, c'est de faire en sorte que l'évangélisation d'un continent comme l'Afrique soit progressivement confiée aux Africains eux-mêmes. Mais si l'enseignement des papes sur la mission invite les missionnaires à tout mettre en œuvre pour former un clergé autochtone qualifié, et permettre que ce clergé prenne les rênes des vicariats ou des diocèses créés, on observe une lenteur qui dissimule mal les peurs et les appréhensions des Occidentaux au sujet de cette relève. Peut-être convient-il de mettre cette lenteur sur le compte de la prudence, mais l'excès de prudence frise la réticence et on peut s'interroger sur la volonté réelle de certains missionnaires occidentaux de mettre en pratique l'enseignement missionnaire des papes. Le processus est cependant irréversible et l'histoire têtue. La dynamique interne de l'Église en matière d'évangélisation sera suffisamment forte pour vaincre les peurs et les réticences.

⁸ Dans notre ouvrage, *Christianisme et quête d'identité en Afrique*, Yaoundé, CLE, 1999 ; Nous faisons une analyse de l'enseignement missionnaire dans un chapitre intitulé « critique de la mission : données générales », ppp. 68-78. Une édition plus récente du même ouvrage a été publiée sous le titre *culture, christianisme et quête d'identité africaine*, Paris, L'Harmattan, 2007.

La plupart des pays d'Afrique noire sont évangélisés à partir du XIX^e siècle, mais il faudra attendre la deuxième moitié du XX^e siècle pour que, timidement, la ronde des nominations des évêques africains reprenne avec le Pape Pie XII.

2.1. / Le Pape Pie XII et la nomination des évêques africains

Le Pape Pie XII, dont le pontificat porte les stigmates de la Seconde Guerre mondiale, est confronté à plusieurs défis, parmi lesquels : la guerre froide et les mouvements nationalistes en Afrique. Il est élu au conclave du 2 mars 1939 pour succéder à Pie XI. Le nouveau pape voyait se profiler à l'horizon les indépendances africaines et pensait que l'Église devait accompagner ces indépendances, au risque de perdre l'Afrique chrétienne. Son encyclique *Evangelii Praecones*, du 2 juin 1951, manifeste son ardent désir de soutenir les indépendances africaines par un encadrement de proximité. Il faut, pour cela, accroître le nombre de prêtres et surtout constituer une hiérarchie ecclésiastique africaine. Par ailleurs, le Pape redoute que le virus du communisme n'infecte et n'affecte le monde africain. On sait que le communisme, en ces années cinquante, exerce une forte séduction sur les nationalistes africains, ce que le Pape Pie XII, anticommuniste de son état, cherche à conjurer rigoureusement. Et face à la propagande communiste et aux velléités de division, agitées par les idéologies colonialistes et racistes, le pape affirme la supranationalité de l'Église. Dans sa lettre du 27 juin 1955, adressée à l'évêque d'Augsbourg, Mgr Freundorfer, dans le cadre de la célébration du millénaire de la bataille de Lechfeld, qui a mis l'Occident chrétien à l'abri de la menace hongroise, il déclare :

« L'Église catholique ne s'identifie pas à la civilisation occidentale : elle est prête à conclure une alliance avec toute civilisation. Elle reconnaît volontiers ce qui en chacune ne contredit pas le travail du Créateur, ce qui est conciliable avec la dignité de l'homme et ses droits et devoirs naturels⁹... ».

Fidèle à ses idées, le Pape Pie XII réconcilie l'Église avec la nomination des évêques africains. Il inaugure la série en 1939, en nommant Mgr Joseph Kiwanuka, vicaire apostolique de Masaka en Ouganda, et Mgr Ignace Ramarosandrane, vicaire apostolique de Miarinorivo à Madagascar. Les deux évêques sont ordonnés à Rome par le Pape Pie XII lui-même, en la solennité du Christ-Roi. La nomination de ces deux prélats s'inscrit dans une double logique : celle de faire prévaloir la dimension universelle de l'Église et celle de dépasser le cadre théorique de l'enseignement missionnaire des papes par des actes concrets. Cette amorce des nominations traduit la volonté du Pape Pie XII de ne pas laisser à la périphérie le clergé africain. On peut donc, par rapport à cette volonté affichée du pape, comprendre le regret de la communauté chrétienne du Sénégal pour le préfet apostolique de Ziguinchor, le Père Joseph Faye, qui n'accèdera pas à l'épiscopat alors que tout semblait indiquer

⁹Messina (J.P.), *L'Église en Afrique au III^e Millénaire. Les enjeux de la visite du Pape Benoît XVI au Cameroun* Yaoundé, PUCAC, 2009, p. 21.

qu'il ne restait plus qu'un petit pas à franchir. Apparemment toutes les conditions n'étaient pas réunies pour en arriver là.

Au demeurant, on observe que le Pape Pie XII marque une pause de 12 ans dans le processus de nomination des évêques africains, à cause de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), dont les conséquences dramatiques affectent l'Église. Le pape est lui-même accusé d'avoir gardé silence face au génocide juif. L'accusation semble exagérée, car le silence n'est pas synonyme de complicité. Le Pape Pie XII s'est défendu en soulignant que toute déclaration de sa part condamnant le fascisme et le nazisme aurait aggravé la souffrance des victimes¹⁰. Par prudence, le pape a privilégié l'action aux déclarations. Cette grosse controverse n'aura pas permis au pape de maintenir le rythme espéré, quant à la nomination des évêques africains.

À partir de 1950, le Pape Pie XII se tourne de nouveau vers l'Afrique. Il convient de préciser que le pape avait déclaré l'année 1950, *Année Sainte* ; une année dont les grâces étaient destinées à toutes les Églises. Il est incontestable qu'en reprenant la politique de nomination du clergé africain à la tête des unités apostoliques, il fallait donner à ces unités un statut conforme à ce qu'on appelle : Église locale ou Église particulière. Bref, il fallait ériger les vicariats apostoliques en diocèses et créer des archidiocèses là où c'était nécessaire. Le pape érige ainsi la hiérarchie catholique en Afrique occidentale britannique le 18 avril 1950 ; en Afrique du Sud en 1951 ; en Afrique orientale britannique en 1953 ; en Afrique française le 14 septembre 1955. Le Pape Jean XXIII poursuit ce travail pour le Congo belge, la Zambie et le Malawi en 1959. Les diocèses et archidiocèses érigés peuvent à l'intérieur d'un pays constituer une conférence épiscopale. Il est alors possible de parler d'Église locale. Quant à la nomination des évêques natifs d'Afrique, le Pape Pie XII tiendra désormais compte du statut de chaque unité apostolique érigée.

Au Cameroun, la nomination d'un premier évêque autochtone est d'actualité en 1950. Un échange de correspondances entre l'ambassadeur de France à Rome, M. Wladimir d'Ormesson, et le directeur d'Afrique-levant au Ministère des Affaires étrangères à Paris, en témoigne¹¹. Le décès, en 1951, du prêtre camerounais qui était proposé à cette nomination a ajourné la décision. Il faudra attendre le 3 juillet 1955, pour que ce projet aboutisse en la personne de l'abbé Paul Etoga.

Le 10 février 1952, Mgr Laurian Rugambwa qui assumait de fait la charge de vicaire apostolique depuis 1946, est ordonné évêque à Rutabo, localité où il vit le jour en 1912, et qui devint son premier siège épiscopal. Cet homme au destin exceptionnel est, en 1960, transféré au siège de Bukoba, puis nommé archevêque de Dar-es-Salam en 1968. Le 28 mars 1960, le pape Jean XXIII le crée cardinal. Ce prélat tanzanien est alors le premier de cordée, qui ouvre l'Afrique noire catholique à la dignité cardinalice.

¹⁰ Hilaire (Y.M.), *Histoire de la papauté. 2000 ans de mission et de tribulation*, Paris, Tallandier, 1996, pp. 456 – 457.

¹¹ Messina (J.P.), Van Slageren (J.); *Histoire du Christianisme au Cameroun des origines à nos jours*, Paris/Yaoundé, Karthala / CLE, 2005, p. 182.

En cette même année 1952 ; le Père Aloys Bigirumwami, né à Zaza en 1904, prêtre en 1929, est nommé vicaire apostolique de Nyundo, par division du vicariat du Rwanda, Mgr Aloys Bigirumwami est le premier évêque natif du Rwanda, et l'un des pionniers de la région des Grands Lacs. Il est ordonné évêque en la solennité de la Pentecôte, le 1^{er} juin 1952, par Mgr Deprimoz, »¹², PB. Le ministère du premier évêque autochtone du Rwanda aura brillé par un prophétisme fondé sur la mystique de l'unité et de la paix. Lors d'un soulèvement populaire en 1959, il se révèle autant un ardent artisan de paix, qu'un pasteur au service de la cohésion sociale dans son pays, le Rwanda.

Le 11 décembre 1956, Mgr Benardin Gantin est nommé évêque auxiliaire de Cotonou. Il sera promu archevêque le 5 janvier 1960 par le Pape Jean XXIII.

Lorsque le Pape Pie XII meurt le 9 octobre 1958, il y a déjà une avancée significative dans «l'autochtonisation» de l'épiscopat en Afrique noire. Malgré la prudence et les lenteurs qui entourent cette avancée, le mouvement est irréversible dans une Afrique, elle-même, lancée inéluctablement vers la décolonisation. Les indépendances qui pointent à l'horizon d'un ciel encombré de nuages interpellent l'Église, que les nationalistes d'obédience marxiste soupçonnent d'avoir partie liée avec le colonialisme. Et le Pape Pie XII redoute le risque de voir se développer « des sillons de haine¹³» entre colonisés et colonisateurs, si jamais les aspirations légitimes à l'indépendance des premiers n'étaient pas prises en compte par les seconds. Mais fallait-il nommer des évêques africains pour les seules raisons de conjoncture ou de contexte ? Certainement pas ! Ce qui est en jeu et ce qui a toujours été en jeu, c'est l'évangélisation. Elle est cœur de la mission de l'Église. C'est pourquoi il faut reconnaître à Pie XII le mérite d'avoir pensé à ériger des archidiocèses et diocèses pour permettre aux évêques nommés d'assumer la tâche d'évangélisation dans un cadre institutionnel établi, canoniquement reconnu, et en toute responsabilité. Mais le Pape Pie XII, n'a nommé que des évêques. Il n'aura pas eu l'audace de désigner un archevêque noir, il laisse le soin à son successeur d'aller plus loin que lui. Ce tournant effectivement s'opère avec le Pape Jean XXIII, dont le projet du concile nécessite la participation de toutes les sensibilités catholiques et apostoliques du monde.

2.2/ Le Pape Jean XXIII et l'africanisation de la hiérarchie catholique : entre le concile et l'universalité de l'Église

Don Angelo Roncalli, Patriarche de Venise, est élu au conclave du 28 octobre 1958 pour succéder au Pape Pie XII. Ayant pris le nom de Jean XXIII, il apporte un nouveau souffle à l'Église au lendemain de son élection. Le 25 janvier 1959, il annonce le concile Vatican II, le 21^e concile œcuménique de l'histoire de l'Église. Bien que l'effet d'annonce n'ait pas suscité l'enthousiasme

¹²Perrandin (A.), *Un évêque au Rwanda. Témoignage*, Saint-Maurice, Ed. Saint-Augustin, 2003, p. 28.

¹³Messina (J.P.), *L'Église en Afrique au III^e millénaire...* op. cit., p.21.

escompté, le Pape Jean XXIII compte bien changer l'ordre du monde (cambiare il mondo), par le concile annoncé.

L'Afrique, au moment où le Pape Jean XXIII prend les rênes de l'Église catholique, abrite 3% des catholiques du monde, encadrés par un épiscopat qui représente environ 10%¹⁴. Ce pourcentage, en réalité, montre que la progression du christianisme est rapide, car on ne doit pas perdre de vue qu'en ce qui concerne l'Afrique noire singulièrement, l'évangélisation en maints endroits a commencé au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Le Pape Jean XXIII, avec le projet du concile, a besoin d'une bonne représentation des évêques africains, bien sûr, à côté des évêques missionnaires. En valeur absolue, l'Afrique compte en 1959, 26 371 000 catholiques sur une population de 224 000 000 d'habitants, ce qui fait un pourcentage de 11,7%¹⁵. La croissance du peuple chrétienne a besoin d'être soutenue par une forte espérance. Et cette espérance est incarnée par l'africanisation de la hiérarchie, inaugurée par le Pape Pie XII. Sur cette question Mgr Maury, délégué Apostolique pour l'Afrique Occidentale écrit :

«Sa Sainteté, le Pape Jean XXIII, tient à ce que tous les hauts représentant de l'Église soient des enfants du pays¹⁶».

Dans ce sens, avec le doigté diplomatique dont la curie romaine sait faire usage, des signaux sont envoyés à un certain nombre d'évêques missionnaires pour céder leurs sièges au clergé africain. Là où ces signaux sont vite et bien décryptés, la succession se fera en douceur. Là où le signal sera ignoré, Rome va aider l'évêque missionnaire en poste à trouver un successeur autochtone. Ce qui ne se fait pas toujours sans douleur. Ce fut particulièrement le cas au Cameroun, en 1961, avec la démission de Mgr R. Graffin, archevêque de Yaoundé, en faveur d'un successeur autochtone, en l'occurrence, Mgr J. Zoa.

Entre 1959 et 1962, le Pape Jean XXIII nomme une douzaine d'évêques africains (archevêques et évêques confondus). Il inaugure la série par la nomination de Mgr Joseph-Albert Maluba, le 2 juillet 1959, évêque auxiliaire de Léopoldville, archevêque de Léopoldville en 1964. Le Pape Jean XXIII procède par la suite à la nomination de Mgr Amissah, archevêque de Cape Coast (Ghana), le 19 décembre 1959. Pour la seule année 1960, il nomme sept évêques africains :

Mgr Joseph Busimba, évêque de Goma, (Congo Léopoldville), 1^{er} mars 1960 ;

Mgr Joseph Kilasara, évêque de Moshi (Tanzanie) ;

Mgr Peter PorekuDery, évêque de Moshi (Tanzanie) ;

Mgr James Hagan, évêque d'Oturkpo (Nigéria).

¹⁴ Statistiques fournies par les archives du concile. *Acta et Documenta*, séries Indices, pp. 305 – 336.

¹⁵ *La Documentation catholique*, T. LVI, 4 octobre 1959, n° 1313, 1261.

¹⁶ *La Croix*, 5 avril 1962, n° 24110, p. 4.

Le 5 avril 1960, Mgr Jean XXIII nomme trois archevêques dans les pays d'Afrique noire francophone :

Mgr Jérôme Rakatomalo, Tananarive (Madagascar),

Mgr Bernard Yago, Abidjan (Côte-d'Ivoire),

Mgr Paul Zoungrana, Ouagadougou (Burkina-Faso).

Le 21 septembre 1961, Mgr Jean Zoa est nommé archevêque de Yaoundé. Le 4 avril 1962, Mgr Thiandoum et Mgr Tchidimbo sont respectivement nommés archevêque de Dakar et archevêque de Conakry. Il convient de rappeler que l'Afrique catholique subsaharienne doit son premier cardinal au Pape Jean XXIII qui, le 28 mars 1960, a pensé qu'un prélat africain était digne d'être admis au Sacré-Collège : Mgr Laurian Rugambwa.

Sous réserve de la marge d'erreur inhérente à la recherche, *ici réalisée*, au sujet de l'africanisation de la hiérarchie catholique, la geste réalisée par le Pape Jean XXIII a commencé par son prédécesseur (Pie XII) et avec une audace apostolique inattendue, il a ouvert le cardinalat aux Africains à un moment où la simple ordination sacerdotale constituait l'aboutissement d'un parcours sinueux, parsemé d'embûches, que seule *l'élection divine* pouvait contourner et vaincre. Il en est encore ainsi aujourd'hui, bien que l'aggiornamento ait réduit ces obstacles de la période coloniale à leur plus simple expression. Jean XXIII avait besoin des Pères africains au Concile Vatican II, tout autant qu'il avait la conviction qu'il fallait sortir de la périphérie les communautés catholiques d'Afrique en accélérant l'africanisation de la hiérarchie. À la fin de la 1^{ère} session du concile (11 octobre – 8 décembre 1962), 69 Pères africains sur 299, venus pour le compte de toute l'Afrique, y ont pris part. Le nombre de Pères conciliaires de toutes les Églises a été estimé à 2400.¹⁷ Parmi les Pères africains du concile, certains noms incarnent une forte implication dans la prise des décisions, l'étude des schémas et la création des institutions ecclésiales africaines : Malula pour la réforme liturgique ; L. Rugambwa et J. Zoa pour le décret *Ad gentes* et la création du Secrétariat épiscopal panafricain devenu SCEAM en 1969 ; J. Zoa pour la Constitution pastorale *Gaudium et Spes*, etc...

3- Défis et difficultés

Avant et après Vatican II, l'africanisation de la hiérarchie catholique a développé la conscience de la prise en compte de la personnalité africaine et de l'expérience chrétienne des Africains dans l'histoire du salut. Ce qui, d'une manière ou d'une autre, s'inscrit dans l'horizon de l'inculturation comme voie d'intériorisation de la foi vécue.

¹⁷ Cette question a été étudiée par Messina (J.P.), *Evêques africains au concile Vatican II, 1959-1965 Le cas du Cameroun*, Paris/Yaoundé, Karthala/UCAC, 2000, p. 73.

Mais l'africanisation de la hiérarchie catholique n'est pas allée de soi. Elle a fait face à de nombreux défis dont certains continuent de marquer notre univers ecclésial actuel. Le problème majeur à l'époque était de savoir si les évêques africains étaient à la hauteur des attentes de leurs propres communautés et de celles de l'Église universelle. Le premier défi était donc spirituel. L'Afrique catholique du XX^e siècle avait besoin des évêques, hommes de prière et guides spirituels qui édifient les fidèles par la qualité de leurs enseignements et de leurs conseils. Il s'est trouvé que sur ce plan, l'africanisation de la hiérarchie catholique a révélé chez les premiers évêques africains, au XX^e siècle, une spiritualité de la méditation (prière), de l'écoute, de l'amour fraternel, de la solidarité et même de la médiation.

Le deuxième défi, qui est encore d'actualité, est un défi pastoral. Les évêques africains ont-ils des capacités nécessaires pour organiser et gouverner leurs diocèses ? Cette interrogation se rencontre déjà au niveau de la nomination d'un prêtre africain comme curé de paroisse ; le clergé africain étant globalement crédité du complexe d'incapacité. Là aussi, les faits ont démenti ce sentiment. Des figures d'évêques, comme A. Bigirumwami, J. Zoa, J. Malula, pour nous en tenir qu'à ces trois-là, sont devenus des figures charismatiques grâce à la manière dont ils ont administré leurs unités apostoliques, conscients que les faiblesses structurelles, si on veut, matérielles et financières, qui sont le lot d'un diocèse confié à un évêque africain, ne doivent en aucun cas être un handicap pour l'évangélisation. Et pour ce qui est de l'aide reçue de l'étranger, ils se sont efforcés d'en faire le meilleur usage possible. Corrélativement à ce défi pastoral, s'est posé et se pose encore le défi économique. Le clergé missionnaire, en plus d'être soutenu par l'Église de son pays d'origine, s'est engagé dans les activités agro-pastorales, et parfois commerciales, pour disposer des moyens lui permettant de faire face à ses besoins et aux besoins de la mission. Certains évêques africains ont encouragé ces activités, d'autres n'ont pas réussi dans cette voie. Aujourd'hui, le défi économique reste le plus menaçant pour nos Églises locales où on parle pourtant, et de plus en plus, d'autonomie matérielle et financière, sans une avancée significative et décisive dans ce sens.

Conclusion

Commencée, il y a 496 ans, l'africanisation de la hiérarchie catholique obéit à l'évolution normale et logique de l'évangélisation. Les premières communautés chrétiennes fondées par les apôtres ont, par le phénomène de croissance spirituelle et démographique, été éclatées, et leur direction a été confiée aux successeurs formés et préparés par ces apôtres. C'est cette tradition qui fait des évêques les successeurs des apôtres. La tradition apostolique et l'enseignement de leurs successeurs, dont la plupart sont reconnus comme Pères de l'Église, constituent des repères et une véritable source pour la croissance spirituelle des communautés chrétiennes depuis toujours. Mais en Afrique, particulièrement, en Afrique subsaharienne, nos Églises semblent avoir perdu la mémoire. Aussi nous est-il difficile de célébrer nos Pères africains de l'épiscopat, parce que nous ne les connaissons pas suffisamment. Pourtant, leurs enseignements et la hauteur de vue avec laquelle ils ont abordé les problèmes d'évangélisation de notre société pourraient nous aider à mieux enraciner l'Église dans

notre espace socio-culturel, d'autant plus que ces problèmes sont pratiquement restés les mêmes. Les réponses d'hier nous semblent encore valables pour la nouvelle évangélisation de notre continent, mais à condition de les connaître et de les mettre à contribution comme source d'inspiration.

L'africanisation de la hiérarchie catholique, avons-nous reconnu, est irréversible et se poursuit encore. Mais parfois, des obstacles imprévus freinent le processus, parce que tout en ayant conscience d'être le successeur de celui qui a dirigé le diocèse avant, on n'oublie de préparer sa propre succession. Il n'existe pas de génération spontanée !

Pr Jean Paul Messina

UCAC-Yaoundé